Bureau du 28 octobre 2002

Décision n° B-2002-0950

objet : Marché n° 020 010 A concernant la fourniture de graisses et d'huiles pour véhicules - Avenant

n°

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui s uit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 1999-3835, le conseil de Communauté a accepté la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert à bons de commande relatif à la fourniture de graisses et d'huiles pour véhicules. Ce marché a été notifié à la société Total raffinage distribution le 1er octobre 1999 et s'achèvera le 31 décembre 2002.

La société Total raffinage distribution a absorbé la société ELF Antar France et devient, à compter du 1er avril 2002, la société Total Fina ELF lubrifiants.

La société Total Fina ELF lubrifiants a donné, le 8 août 2002, les informations permettant l'élaboration d'un avenant de substitution.

Au vu des éléments fournis, notamment de l'extrait du registre du commerce et de la fiche de renseignements, il convient d'établir l'avenant de substitution n° 1 au marché cité ci-dessus.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées ;

Vu ledit dossier;

Vu les délibérations du Conseil n° 1999-3835 en date du 25 mars 1999 et n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

- 1° Accepte l'avenant de substitution n° 1 à souscrire par la société Total Fina ELF lubrifiants, pour le marché n° 020 010 A.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,